

Le 23 NOV. 2021

Monsieur le Président  
Conseil Départemental de la Marne

2 bis rue de Jessaint  
CS 30454  
51038 CHALONS EN CHAMPAGNE

Pôle territoires  
Direction des territoires

**Objet : Echange de voirie – RD 530 et avenue de Champagne – Commune de Hermonville**

Monsieur le Président,

*Cher Christian*

Références  
D-LGR2021-4106

A ce jour, la traversée de la commune d'Hermonville s'effectue par la route départementale 530 alors que l'Avenue de Champagne, voirie communautaire, a une vocation de contournement de la commune notamment pour les véhicules lourds.

Affaire suivie par  
Nicolas MOINY

Le Conseil Départemental de la Marne mène actuellement une enquête publique relative à la levée d'un alignement sur un immeuble situé sur la RD 530, au 17 de la rue de l'Eglise à HERMONVILLE, pour permettre la réalisation de travaux sur cette bâtisse menacée d'effondrement.

Tél : 03 26 35 37 57

Dans ce contexte, la question d'un échange de domanialité entre la route départementale n°530 et l'Avenue de Champagne, voirie communautaire, s'est posée lors de réunions entre nos deux collectivités et la commune d'Hermonville.

E-mail : nicolas.moiny  
@grandreims.fr

Au regard des enjeux la Communauté Urbaine s'engage à accepter ce principe d'échange entre les deux chaussées lorsque les aménagements voirie seront terminés à savoir la requalification en plusieurs tranches de l'avenue de Champagne et la remise en état de la RD 530.

Si cela vous convient, nos services conviendront d'un protocole d'évaluation technique préalable à cet échange qui permettra de définir les travaux de réfection nécessaires afin que celui soit équitable.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Bien cordialement*

La Présidente,



Catherine VAUTRIN